

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 10

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Changer l'armée ?

Femme, socialiste et sympathisante de l'initiative «Pour une Suisse sans armée», Francine Jeanprêtre assure la vice-présidence du groupe de travail créé par le DMF pour étudier la réforme de l'armée.

Le soir même du 26 novembre 1989, Kaspar Villiger décide la création d'un groupe de travail «totalement indépendant» qui aura pour mandat de réfléchir à l'évolution de l'armée suisse, compte tenu des résultats étonnans (35% de oui) de la votation sur l'initiative «Pour une Suisse sans armée». Le chef du DMF le dit clairement: il ne s'agit pas de noyer le poisson, il veut une étude progressiste et pointue.

Le groupe est composé de 21 personnes (dont cinq femmes) qui se sont rencontrées régulièrement deux jours par mois en séance plénière tout au long de l'année écoulée, sans compter les séances des sous-groupes. Trois parlementaires assurent la présidence et les deux vice-présidences; les autres membres du groupe ont été choisi-e-s en fonction de l'intérêt manifesté pour le sujet. Le rapport final est attendu pour la fin de l'année. En attendant de le découvrir, nous avons voulu connaître les impressions de Francine Jeanprêtre, conseillère nationale socialiste vaudoise, qui a accepté d'assumer l'une des deux vice-présidences.

FS – Vous vous étiez prononcée en faveur de l'initiative «Pour une Suisse sans armée». Dans quel esprit vous êtes-vous engagée dans ce groupe créé par le DMF?

F.J. – Au départ, avec une certaine méfiance. Mais je me suis très vite rendu compte que, même si la sensibilité de droite y prédomine, le groupe est animé par un esprit novateur réel. Il n'a rien d'une commission alibi. Tout le monde a envie de faire du travail concret, et que ce travail soit pris au sérieux.

FS – Comment avez-vous procédé?

F.J. – Nous avons créé une boîte aux lettres où tout le monde pouvait nous écrire pour nous faire des suggestions. Nous avons reçu entre 200 et 300 lettres rien que pour la Suisse romande... mais dont plusieurs portaient sur des cas personnels plutôt que d'amorcer une réflexion de fond. Nous avons également procédé à de nombreuses auditions, notamment de personnes intérieures à l'armée, à tous les échelons de la hiérarchie. C'est là que j'ai pu me rendre compte que la votation a engendré une cer-



Francine Jeanprêtre.

taine déprime et en même temps une prise de conscience parmi les militaires. Je parlais donc d'un électrochoc !

FS – Vous ne seriez donc pas d'accord de dire que la votation n'a rien changé?

F.J. – Non, certaines choses ont bougé. Il y a plus de souplesse dans l'armée, on fait de petits gestes. Mais il y a un décalage entre la perception des militaires et celle du monde politique. Les politiciens ont une approche plus ouverte du problème; l'armée, elle, a connu une certaine déstabilisation suite à la votation, qui s'est manifestée lors des auditions de l'année dernière, mais je ne suis pas sûre que les mêmes personnes diraient les mêmes choses aujourd'hui, avec la crise du Golfe.

FS – Sur quoi ont porté vos débats?

F.J. – Un des aspects les plus intéressants de notre travail a été le tour d'horizon complet que nous avons pu faire des grands sujets internationaux actuels en matière d'armement et de paix et des véritables dangers qui nous menacent, surtout dans le sous-groupe auquel je participe, «Armée et société», les autres sous-groupes étant plus techniques. Le désarmement, l'Europe, les rapports Nord-Sud, la neutralité de la

Suisse... quel type d'armée voulons-nous en fonction du contexte actuel? Dommage que nous n'ayons pas pu disposer du nouveau rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité, qui n'a pas encore été remis au Parlement.

FS – Avez-vous pu dégager un consensus dans le groupe sur certains points?

F.J. – Oui, un consensus très large sur beaucoup de points, qu'il s'agisse des grandes menaces internationales ou de questions plus précises concernant l'armée suisse. Nous avons été presque unanimes à nous prononcer en faveur du principe d'une obligation de servir pour les hommes, mais sous la forme d'un «service public», qui serait, à choix, militaire ou non militaire, avec une durée identique. Ce qui, soit dit en passant, pourrait créer à mon avis le risque d'une évolution vers une armée de professionnels, voire une armée de «Rambo»... Je ne peux bien sûr pas encore vous dire quelle sera exactement notre proposition.

FS – Et pour les femmes?

F.J. – Là aussi, un accord s'est dégagé, après de longues discussions, pour refuser l'obligation de servir pour les femmes. J'ai pour ma part mis l'accent sur l'effort social déjà fourni par les femmes, et aussi, bien sûr, sur l'argument de la maternité.

FS – Comment ressentez-vous, par contraste avec l'opinion dominante dans votre groupe, la proposition récente de la Société suisse des officiers visant à étendre l'obligation de servir aux femmes?*

F.J. – C'est une proposition qui émane d'un milieu beaucoup plus fermé, beaucoup plus traditionnaliste que notre groupe. Un milieu où l'analyse de l'inégalité concrète qui caractérise les rapports entre les hommes et les femmes dans notre société n'a pas encore été faite!

FS – En tant que femme, retirez-vous une satisfaction de votre participation à ce groupe de travail?

F.J. – Ce qui m'a fait le plus plaisir a été de constater que le groupe était largement favorable à la création d'un institut de recherche sur la paix en Suisse, qui étudierait notamment les causes structurelles des conflits. Quant au «masculinisme» de

► l'armée, je suis personnellement convaincue qu'il est partie intégrante de sa raison d'être.

**Propos recueillis par
Silvia Ricci Lempen**

* Dans son rapport « Sécurité et paix », publié début septembre, la Société suisse des officiers préconise un service à la communauté obligatoire pour les deux sexes, dans le cadre de la politique de sécurité. Les femmes auraient le choix entre un service au sein de l'armée et d'autres formes d'engagement.

Le choc des valeurs

L'analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 1989 porte le même nom, mais n'a pas été faite selon la même méthode que d'autres. Elle doit être lue d'un œil averti. Vu le caractère inusité de l'initiative mise en votation, sans contreprojet du Conseil fédéral, l'Université de Berne a intégré dans son rapport les données résultant de deux sondages faits par un institut zurichois, par interviews en profondeur, avant (1000 citoyens et citoyennes) et après (1000 citoyennes entre 20 et 84 ans) la votation. Le but était de mieux cerner les motivations des votants. On a également tenu compte de l'évolution des votations touchant à la défense militaire au cours des dix dernières années.

Rappelons que l'abolition de l'armée a été rejetée par 64 % de la population, contre 35,6 %. La participation de 68,6 % a été exceptionnellement élevée. On estime que de nombreux citoyens et citoyennes ont saisi cette occasion, quelle qu'ait été leur opinion, pour lancer un sérieux cri d'alarme à propos des dépenses militaires ou pour exprimer un grief personnel contre l'armée.

On peut résumer ainsi les conclusions tirées du résultat de la votation et des interviews :

– l'influence des partis politiques est en régression; en revanche, on peut classer la population en cinq catégories, allant de l'extrême gauche, 4 %, à la gauche, 22 %, au centre, 30 %, à droite, 21 %, à l'extrême droite, 2 %;

– la population est profondément divisée, mais non pas selon la langue (deux cantons acceptants seulement), ou le sexe, ou entre villes et campagne; elle est divisée selon les générations; elle est divisée selon les valeurs auxquelles on est attaché: les valeurs traditionnelles comme l'indépendance de la Suisse, d'une part, l'individualisme, la priorité donnée aux préoccupations personnelles d'autre part.

Ces tendances révélées par l'analyse VOX sont peut-être le reflet d'années de facilité. Mais une seule votation permet-elle de tirer de telles conclusions? et quelle influence pourrait avoir sur la population suisse un de ces événements imprévus qui, d'un jour à l'autre, changent le visage du monde?

Perle Bognion-Secretan



Les Suisses et le travail,
un amour qui évolue...
(Photo Bergholz)

Social en livres

Les éditions Réalités sociales publient régulièrement des études portant sur les différents aspects de l'activité sociale en Suisse. Quelques titres récents, qui devraient intéresser toutes les personnes concernées par l'évolution de la situation des femmes dans notre pays:

• **Jürg Sommer et François Höpflinger, *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale en Suisse*, 160 p.**

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre des travaux du Programme national de recherche 29 du Fonds national suisse de la recherche scientifique et pose le problème de l'adaptation de notre système de sécurité sociale à l'évolution des modes de vie qui caractérise cette fin de siècle. Il met en lumière l'insuffisance des instruments de politique sociale existants par rapport aux nouvelles réalités, et suggère des pistes de recherche aux chercheuses et chercheurs qui travaillent encore dans le cadre du programme.

Les changements qui affectent les rôles familiaux et sociaux des femmes retiennent tout particulièrement l'attention. A titre d'exemple, on peut citer le problème que constitue l'augmentation du nombre des «mères chefs de famille» dans une société qui ne donne pas encore aux mères seules les moyens d'une véritable autonomie; ou le problème créé par la disparition progressive de la ménagère à plein temps et à vie, qui assumait jusqu'ici bénévolement des tâches dont il incombera désormais à la collectivité de s'acquitter.

• **Christian Lalive d'Epinay, *Les Suisses et le travail: des certitudes du passé aux interrogations de l'avenir*, 177 p.**

La relation des Suisses au travail est en train de changer. Montée de l'individualisme et de l'hédonisme, conscience écologique, évolution technologique... autant de facteurs, parmi d'autres, qui contribuent à la désacralisation de la morale laborieuse traditionnelle. Les femmes, par les valeurs culturelles qui leur sont propres et par leur aspiration accrue à l'indépendance économique sont évidemment parties prenantes de ce processus.

• **Marie-Chantal Collaud, *Comment créer et animer une association*, 100 p.**

Cet ouvrage pratique et clair aidera non seulement celles et ceux qui souhaitent faire démarrer une association, mais aussi les responsables d'associations déjà existantes qui se trouvent parfois confronté-e-s à des difficultés d'organisation et de gestion.

Autre source de publications à caractère social, les Editions EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne). Dernier ouvrage paru dans la collection Les Cahiers de l'EESP :

• ***Politiques de la Petite Enfance*, travaux réunis par Simone Pavillard et Martial Gottraux, 100 p.**

Il s'agit d'un panorama des politiques et des réalisations mises en œuvre en Suisse romande en matière d'accueil de la petite enfance, problème ô combien brûlant, en particulier pour les mères qui désirent poursuivre ou reprendre une activité pro-

Associations féminines

Campagne pour la paix

L'association Femmes pour la paix, la Fédération suisse des femmes protestantes et la Ligue suisse des femmes catholiques lancent une Campagne pour la paix axée sur l'idée de «paix positive». Il ne suffit pas de s'attaquer à la violence des armes, il faut aussi s'attaquer à la violence structurelle qui provoque et entretient la pauvreté et bloque le développement de millions d'êtres humains.

Les trois organisations féminines demandent au Conseil fédéral de promouvoir en Suisse la recherche sur cette notion de paix entendue comme idéal de justice sociale planétaire. En outre, elles ont créé un Fonds pour la paix qui finance des projets pilotes dans ce même domaine. Pour en savoir plus, et éventuellement offrir votre soutien, vous pouvez contacter l'une des trois organisations. En Suisse romande: Femmes pour la paix, CP 126, 1000 Lausanne 6.

Traitement des cadres

La mosaïque suisse

(pbs) — Une récente enquête de la fiduciaire Treuhand AG, de l'Institut pour l'étude du marché à Hergiswil et de la Schw. Handelszeitung a analysé la situation de 4500 cadres dans 300 entreprises suisses à la date du 1^{er} janvier 1990. D'après cette enquête, les traitements sont en moyenne de 98 000 francs. Ils ne sont pas indexés et n'ont augmenté en 1989 que de 2,9% contre une augmentation du coût de la vie de 5%. L'enquête a révélé les disparités suivantes:

- au sommet de la hiérarchie: salaire moyen brut annuel de 200 000 francs;
- au 2^e échelon: 134 000 francs;
- au 5^e échelon: (secrétaires de direction): 74 000 francs;
- salaire moyen des cadres masculins: 101 000 francs, féminins: 73 000 francs;
- à Zurich: 107 000 francs; en Suisse romande: 87 500 francs (92 300 à GE, VD, NE; 87 500 en VS, FR, JU);
- dans les services: de 86 à 133 000 francs, dans le commerce: de 80 à 128 000 francs;

dans la production: de 77 à 119 000 francs.

60% des cadres touchent en outre des primes en fonction de leurs prestations qui peuvent augmenter de 9% en moyenne leur traitement, et des avantages divers (voiture de fonction aussi à disposition pour des courses privées, repas à des prix réduits, congés de formation, etc.). 15% des entreprises offrent à leurs cadres la possibilité de participer au capital de l'entreprise.

Avortement

Brochure sur le RU 486

L'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement ne veut pas lancer actuellement un débat pour ou contre la libéralisation de l'avortement, mais elle souhaite qu'on élargisse l'éventail des moyens dont peuvent disposer les femmes qui veulent avorter. C'est pourquoi elle espère que le laboratoire français Roussel-Uclaf va demander l'homologation en Suisse de la pilule RU 486 comme moyen d'interrompre sans opération une grossesse après trois semaines de retard des règles. En France, l'expérience montre qu'environ 25% des femmes choisissent ce moyen, soit 98% des femmes qui sont encore dans le délai voulu. L'USPD a préparé une brochure d'information (CP 630, 3052 Zollikofen).

En bref

Appenzell RI

Le Légitif a renoncé à convoquer une Landsgemeinde extraordinaire, qui aurait eu l'avantage de se dérouler prochainement, dans un lieu fermé et sans l'apparat rituel. La question du droit de vote des femmes réapparaîtra donc à la Landsgemeinde d'avril 1991. Un récent sondage d'opinion a montré une claire majorité — 69% — d'Appenzellois et d'Appenzelloises en faveur du oui.

Soleure

Le Parti radical a décidé de présenter, lors des élections de 1991 au Conseil National, 14 candidats et 14 candidates sur deux listes séparées mais jumelées (la délégation du canton a droit à sept sièges).

Salaires féminins

Convention discriminatoire

Que les femmes, neuf ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité, gagnent encore moins que les hommes pour un travail de valeur égale, c'est la triste réalité. Mais qu'il soit possible d'ancrer cette différence dans une convention collective fraîchement renégociée, c'est pousser un peu loin l'impudence. Les «bonzes» du Syndicat du livre et du papier risquent de l'apprendre à leur dépens. Leurs propres militantes ont saisi la justice pour combattre la nouvelle convention collective de la reliure à laquelle ils ont donné leur accord, qui fixe pour les employées non qualifiées des salaires minimum de 484 francs inférieurs à celui de leurs collègues masculins.

Qui peut vivre de 2200 francs par mois? C'est le salaire minimal brut «offert» à une ouvrière non qualifiée dans la reliure. Un homme se voit garantir 2684 francs. Seul geste concédé aux femmes: une augmentation de 50 (cinquante) francs par année, soit l'égalité promise pour 1998...

Pour la commission des femmes du syndicat, une capitulation. Arguments invoqués par les responsables: mieux vaut une mauvaise convention, que pas de convention du tout. Et puis, chaque employée a la possibilité de faire usage de son droit individuel de plainte pour obtenir son droit à un salaire égal. (A quoi servent alors les syndicats?)

Les femmes du Syndicat du livre et du papier, après avoir tenté en vain d'obtenir de leurs dirigeants qu'ils rejettent une telle discrimination, ont déposé plainte, et obtenu une première victoire: le Tribunal bernois de première instance a reconnu l'urgence de la situation et, en attendant le jugement, a interdit au syndicat de signer la convention collective. Mais même si la convention est déclarée nulle, car non conforme à la Constitution fédérale, la bataille n'est pas gagnée.

Les femmes du SLP ont à se battre sur deux fronts: au sein de leur propre syndicat, qui

n'apprécie pas la fronde de ses militantes et fait feu de tout bois: il leur conteste même le droit d'agir en justice, parce qu'elles ne travaillent pas dans la reliure. Mais il faudra aussi reprendre les négociations avec les patrons.

En attendant le jugement, les militantes du SLP ont reçu le soutien moral du Conseil fédéral: «Il est inacceptable de fixer des salaires différents pour hommes et femmes qui font un travail de valeur égale. Si l'on considère le nombre élevé de femmes qui sont seules à élever des enfants (...), les conséquences sociales de telles disparités ne peuvent être niées, avant tout dans le domaine des bas salaires», leur écrit Arnold Koller en personne.

Catherine Cossy



Une caricature éculée? (ici en version britannique). Voir...

Egalité à Zurich

Premier bilan

La conseillère d'Etat Heidi Lang a présidé la conférence de presse où Christa Köppel, directrice du bureau zurichois de l'égalité, a résumé les six premiers mois d'activité de cet organisme. Un bilan sommaire de la situation a montré le besoin de recueillir de l'information dans les divers départements de l'administration. 20762 femmes y travaillent, sur un total de 42 236 employés, mais quelles sont leurs fonctions et combien sont parmi les cadres? Le bureau lancera l'année prochaine quatre projets pilotes pour le perfectionnement professionnel et la promotion des femmes dans l'administration. D'autre part, on constate qu'il n'y a que 16,4% de femmes dans les commissions extraparlementaires; le bureau va donc constituer une banque de noms de femmes compétentes dans tous les domaines et les encourager à participer au travail de ces commissions.

Egalité

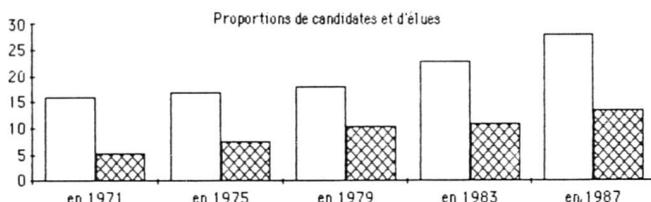
Trois initiatives !

(srl) – Deux points par législature : tel est le rythme moyen d'accroissement de la représentation féminine au Conseil national, qui plafonne actuellement à 13,5%. Si rien ne vient accélérer ce rythme, c'est en 2060 que les femmes peuvent espérer atteindre l'égalité politique au niveau fédéral.

L'Association suisse pour les droits de la femme estime que le temps de la patience est révolu. Elle lancera prochainement une initiative visant à réaliser une représentation identique des deux sexes au Conseil national d'ici l'an 2000. L'idée centrale de cette initiative est l'établissement de listes électorales séparées pour les deux sexes dans chaque canton et demi-canton, le nombre de représentant-e-s de chaque canton et demi-canton étant fixé à un nombre pair.

Une idée simple, juridiquement praticable, et qui permettrait de réparer dans un délai rapide l'injustice persistante de la trop faible représentation des

	candidates	candidats	total	% de candidates	élues	% d'élues
1971	268	1433	1701	16%	11	5,5%
1975	329	1630	1959	17%	15	7,5%
1979	340	1520	1860	18%	21	10,5%
1983	432	1458	1890	23%	22	11%
1987	679	1737	2416	28%	27	13,5%



femmes au Conseil national. La Fédération suisse des femmes protestantes, la Ligue suisse des femmes catholiques, la Fédération suisse des familles monoparentales, l'Association suisse « Femmes Féminisme Recherche » et l'OFRA ont déjà exprimé leur soutien à l'initiative de l'ADF. On attend avec impatience les réactions qu'elle suscitera dans le monde politique.

Le Parti suisse du travail, quant à lui, opte pour un système de quotas en matière de représentation politique. Il lance une initiative d'après laquelle « les autorités fédérales, cantonales et communales qui se composent de cinq personnes

ou plus ne peuvent comprendre plus de 60% de membres du même sexe ». Contrairement à celle de l'ADF, cette initiative concerne donc tous les niveaux politiques. Par ailleurs, les stratégies proposées par les deux initiatives sont différentes, il sera intéressant de voir laquelle suscite plus de sympathie, ou moins de répugnance, dans les milieux concernés.

Simultanément, le PdT lance une autre initiative pour l'égalité des droits entre femmes et hommes dans les assurances sociales. Le texte de cette initiative précise qu'aucune distinction basée sur le sexe ne peut être faite en matière de prestations

sociales, ce qui supprime notamment toutes les différences de traitement (au détriment d'un sexe ou de l'autre) basées sur un conception traditionnelle des rôles dans la famille.

Le débat sur cette dernière initiative promet d'être complexe, car il touchera toutes les questions relatives à la refonte de notre système d'assurances sociales.

En revanche, les deux initiatives relatives à la représentation politique devraient susciter un affrontement clair et tranché entre les partisan-e-s et les opposant-e-s d'un laissez-faire qui n'a que trop fait la preuve de son inefficacité.



La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE de médecine légale

Charge:

Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 56 heures de cours par année à la Faculté de Médecine et 9 heures de cours ainsi que 12 heures de séminaire par année à la Faculté de Droit.

Exigences:

Doctorat en médecine. Spécialisation en médecine légale (FMH ou équivalent). Formation ou connaissances et expérience dans le domaine du droit médical.

Entrée

en fonctions: 1^{er} octobre 1991 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 octobre 1990 au secrétariat de la Faculté de Médecine, Centre médico-universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4 / Suisse, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.



Notre Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

Professeur associé de statistique et informatique médicales

chargé de l'enseignement et de la recherche dans cette discipline et Chef de la Division de statistique et d'informatique à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

Les candidats (statisticien ou médecin spécialisé en statistique) ayant une bonne expérience en statistique et informatique (utilisations de logiciels statistiques) et un très bonne connaissance du français sont priés d'adresser leur curriculum vitae et la liste de leurs publications à: Professeur Jean-Jacques Livio, doyen de la Faculté de médecine, Université de Lausanne, rue du Bugnon 9, CH 1005 Lausanne, avant le 31 décembre 1990.

Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.